

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

**Extrait du procès-verbal officiel des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa
séance du 02 décembre 2021**
(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 décembre 2021 à 20h00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle des Fêtes de BELLEVILLE-SUR-MEUSE. En effet, la loi vigilance du 10 novembre 2021 acte le retour des règles d'exception applicables aux réunions des assemblées délibérantes, qui avaient pris fin le 30 septembre 2021.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Philippe DEHAND, 6^{ème} Vice-Président au développement durable à la CAGV a fait une présentation à propos des ordures ménagères, l'objectif étant de diminuer le poids de celles-ci. Et commente le résultat de la caractérisation des ordures ménagères qui a eu lieu début octobre 2021.

Madame le Maire ouvre la séance à 21 h 12.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 20 présents et 3 pouvoirs : Madame MEJRI Christelle donne pouvoir à Madame MUNERELLE Régine, Monsieur Dylan PELTIER à Madame Marie-Paule SOUBRIER et Monsieur Sébastien GEORGE à Monsieur Patrick MARTIN.

Madame Emilie GARAND-MULLER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2021. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Après le rappel de l'ordre du jour, le retrait de l'avenant à l'assurance pour le presbytère et l'ajout de la demande de co-garantie d'emprunt avec l'OPH de la Meuse, Madame le Maire fait exposé des points suivants :

2021-12-68 : Engagement d'une partie du ¼ d'investissement

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à mandater une partie du quart d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 aux chapitres 21 et 23.

2021-12-69 : Indemnité de fonction des élus

A l'unanimité des membres votants : décide de mettre à jour les taux des indemnités de fonction des élus.

2021-12-70 : Avenant assurance matériel informatique

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché « dommages aux biens » conclu avec GROUPAMA en vue d'augmenter le plafond de garantie à 50 000 € afin d'avoir une couverture optimale en cas de sinistre.

2021-12-71 : Avenants n° 6 et 7 au contrat d'assurance – Lot 06 : risques statutaires

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à signer les avenants n° 6 et 7 au contrat initial du lot risques statutaires pour les agents communaux affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

2021-12-72 : Décision modificative

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative afin de pouvoir mandater les charges à caractère général de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année 2021 sans manquer de crédits budgétaires.

2021-12-73 : Décision modificative

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative afin de rembourser deux taxes d'aménagement à la Direction Départementale des Finances Publiques qui ont été versées à tort à la commune en 2018 et 2019.

2021-12-74 : Vacance d'emploi – Agent de Maîtrise territorial

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à établir la vacance d'emploi et à nommer un agent des Services Techniques Municipaux qui figurait sur la liste d'aptitude dans le grade d'agent de maîtrise territorial

2021-12-75 : Avenant concernant les statuts de la FUCLEM

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à adopter les modifications concernant les statuts de la FUCLEM.

2021-12-76 : Transfert de compétence IRVE bornes électriques

Par 12 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions : autorise Madame le Maire à approuver le transfert de la compétence « IRVE » (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), d'adopter les modalités administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence et de s'engager à verser à la FUCLEM les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 7.1 des statuts de la FUCLEM, soit 1 500 € par an et par borne et une mutualisation des coûts de dépannage et de réparation.

2021-12-77 : Versement de la subvention au CCAS

A l'unanimité des membres votants : autorise Madame le Maire à verser une subvention de 20 000 € du budget général au budget du CCAS pour alimenter le compte et pouvoir mandater les factures dès le 1^{er} janvier 2022.

2021-12-78 : OPH de la Meuse : Demande de co-garantie d'emprunt

Par 22 voix pour et 1 abstention : autorise Madame le Maire à accepter la demande de l'OPH de la Meuse concernant la co-garantie d'emprunt à 50 % relative à l'opération de réhabilitation de 48 logements, 2 à 16 Rue du Parc des Sports à Belleville-sur-Meuse.

Informations diverses :

- Travaux Parc des Sports : les travaux sont bien avancés au Parc des Sports, les jeux sont posés et les pieds d'immeubles sont refaits. Il ne reste que la clôture et la pelouse.
- Grippe aviaire : surveillance quotidienne mais aussi pour les basses cours non commerciales.
- Panneaux photovoltaïques : entrevue avec Lorraine Energie Renouvelable suite à intervention de Monsieur Jean-Luc DURET sur la participation citoyenne. Le projet citoyen n'est pas local mais national. Entrevue avec Eurocap énergie – Fonds d'investissement anglais.
- Magasine de l'Agglomération à distribuer.

Questions diverses :

- Monsieur Jean-Luc DURET : plusieurs membres ont été nommés en début de mandats en qualité de membres, et depuis, aucune nouvelle, les 4 personnes n'ont jamais été contactées. Réponse de Madame le Maire : les modalités de représentation à la FUCLEM ont changé. Les personnes nommées au niveau des communes peuvent être appelées ou non par le candidat qui mène une liste ; seule une liste a été déposée.
- Monsieur Patrick MARTIN : 1 panneau 30 km/h est en trop Avenue Gaston Demenois.

La séance a été levée à 22 h 37.

BELLEVILLE-SUR-MEUSE,
Le 6 décembre 2021

Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER.



Affiché le 8 décembre 2021